

PV REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trois du mois de mars, à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CARRIÈRE François, maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 24 février 2023

Sont présents : BÉGUÉ Elodie, BLANC Sébastien, BLANC Stéphane, CARRIÈRE François, GAYRARD Patrick, HENRY Christian, JANKOWSKI Sandrine, POUGET Sabine, SOLIER Richard, SOULIÉ Jean-Marc.

Absente et excusée : BOURSINHAC Candie, BOUZID Patricia, MAUREL Jacques, MOUYSET Sandrine

Secrétaire de séance : SOLIER Richard

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu et le procès-verbal de la dernière séance.

CRÉATION D'UNE SALLE D'ACTIVITÉ

Autorisation dépôt déclaration préalable de travaux

Monsieur le Maire expose le projet de transformation du dépôt communal, situé « Rue de la Mairie », en salle d'activités. Le hangar situé au lieu-dit Le Fraysse, en cours de réalisation, permettrait de libérer ce dépôt communal et de lui donner la nouvelle fonction de salle d'activités, le tissu associatif étant très actif.

Monsieur le Maire souhaiterait continuer d'investir afin de faire vivre ce tissu associatif local qui permet l'animation de la commune. La transformation de ce local permettrait de dynamiser l'espace « mairie-bibliothèque-aire de jeux » et de renforcer le lien social.

Demande de subventions

Le projet de transformation de ce local s'élèverait à environ 54 029,42 € HT.

Monsieur le Maire indique que le projet pourrait recevoir plusieurs subventions. Il propose le plan de financement ci-après :

- FONDS VERT 60 %	:	32 417,52 €
- Région Occitanie 10 %	:	5 402,94 €
- Conseil Départemental 10 %	:	5 402,94 €
- Autofinancement Commune	:	10 806,02 €

Le Conseil Municipal valide le projet de travaux et la demande de subventions.

AUTOCONSOMMATION PARTAGEE

Autorisation dépôt déclaration préalable de travaux

Monsieur le Maire expose que compte tenu de la crise énergétique que traverse actuellement le pays, il est nécessaire de trouver des solutions afin de réduire les factures énergétiques de la commune.

Le SIEDA a lancé une consultation auprès des communes de l'Aveyron afin de recenser les communes souhaitant participer à un programme d'autoconsommation partagée. Cette autoconsommation consiste à utiliser des énergies renouvelables en installant des panneaux photovoltaïques sur un bâtiment communal qui pourraient servir à alimenter l'ensemble des bâtiments publics en autoconsommation partagée. Cette installation pourrait être placée sur la toiture du gîte communal, situé « 69 Rue de la Curade » à Boussac, sa superficie étant suffisante au regard de la consommation des bâtiments publics.

Les services d'ENEDIS sont venus faire une présentation à la mairie afin d'expliquer en quoi consiste le principe de l'autoconsommation.

Demande de subventions

Monsieur le Maire précise que la toiture étant ancienne, celle-ci est potentiellement amiantée, et doit faire l'objet d'un désamiantage. La commune doit faire appel à une entreprise certifiée amiante. Il précise avoir reçu un devis estimatif de travaux d'un montant de 10 337 € HT.

Monsieur le Maire indique que la Région Occitanie a mis en place une aide au désamiantage dans le cas de solarisation. Il propose de solliciter cette aide auprès de la Région Occitanie pour un montant maximum de subventions possibles.

ETAT RECAPITULATIF DES INDEMNITES DES ELUS 2022

Monsieur le Maire indique que l'article L 2123-24-1-1 du code général des collectivités territoriales impose désormais aux communes la réalisation d'un document établissant « un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune. » L'article L 5211-12-1 du CGCT prévoit des dispositions similaires pour les EPCI à fiscalité propre

Nom et prénom de l' élu	Indemnités perçues au titre du mandat concerné		
	Indemnités de fonction perçues	Remboursements de frais (kilométriques, repas, séjour, ...)	Avantages en nature
CARRIERE François	14 858,89		
JANKOWSKI Sandrine	4 395,36		
MAUREL Jacques	4 395,36		
SOLIER Richard	4 395,36		
SOULIE Jean-Marc	4 395,36		

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2022

Le Conseil Municipal déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2022, par le receveur, visés et certifiés conformes, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022

Monsieur SOULIE Jean-Marc présente pour la commission « finances », les chiffres des comptes administratifs. Le compte administratif fait apparaître les résultats des dépenses et des recettes 2022 et la gestion des finances par le Maire. Celui-ci ne participe donc pas au vote.

Mme JANKOWSKI Sandrine prend la présidence du Conseil Municipal qui approuve les comptes administratifs 2022 de la commune, du service assainissement, du lotissement « le Clos de Caufour » et du Lotissement l'Eminade, qui se résument ainsi :

Commune**Section fonctionnement**

Dépenses	BP +DM	Réalisé	Recettes	BP +DM	Réalisé
Charges à caractère général	154 450,00	150 392,24	Atténuation charges personnel	300,00	340,18
Charges de personnel	104 616,00	97 656,07	Produits des services	24 730,00	21 489,39
Degrev JA / Attrib comp CC	1 050,00	142,00	Impôts et taxes	188 900,00	186 174,08
Autres charges de gestion courante	249 495,00	236 197,10	Dotations et participations	222 690,00	224 430,24
Intérêts emprunts	2 200,00	2 128,23	Revenus des immeubles	56 970,00	57 915,39
Dépenses d'ordre	42 909,37	44 109,50	Produits financiers	0,00	1,88
			Produits excep	0,00	1 198,28
Virement à section investissement	175 084,69	0,00	Excédent fonctionnement reporté de n-1	302 860,37	0,00
TOTAL	796 450,37	531 825,14	TOTAL	796 450,37	492 049,57

Déficit de fonctionnement : - 39 775,57€

Section investissement

Dépenses	BP +DM	Réalisé	Recettes	BP +DM	Réalisé
Immob incorporelles	3 000,00	1 884,00	Dotation, fonds divers, FCTVA	27 000,00	23 951,95
Subventions d'équipement versées	49 525,00	38 524,67	Subventions	16 800,00	23 396,00
Emprunt	16 645,00	16 191,88	Emprunt /Dépôts et caution reçus	191 246,93	895,00
Immob Corporelles	246 200,00	81 066,99	Produits de cession	1 000,00	0,00
Constructions en cours	120 000,00	9 642,00	Opération d'ordre	42 909,37	44 109,50
Opération d'ordre	0,00	500,13	Opération patrimoniales	0,00	0,00
Autres immob financières	65 445,31	0,00	Virement section fct	175 084,69	0,00
Opérations patrimoniales			Excédent reporté	46 774,32	
TOTAL	500 815,31	147 809,67	TOTAL	500 815,31	92 352,45

Solde de la section d'investissement : - 55 457,22 €

Service assainissement

Section d'exploitation

Dépenses	BP +DM	Réalisé	Recettes	BP +DM	Réalisé
Charges à caractère général	6 988,00	3 906,76	Redevances CNE	17 500,00	18 137,00
Charges de personnel	6 000,00	5 867,30	Contribution eaux pluviales	15 000,00	15 302,21
Intérêts emprunts	5 627,00	5 626,48	Redevance Adour Garonne	3 000,00	2 861,75
Redevances agence de l'eau	2 943,00	2 943,00	Subventions excep	15 000,00	30 000,00
Titres annulés	0,00	0,00	Subvention CD12/Adour Garonne	1 176,00	2 929,00
Amortissements	16 076,00	16 076,00	Amortissements	5 982,23	5 982,23
Virement à section investissement	46 098,19		Excédent de fonctionnement	26 073,96	
TOTAL	83 732,19	34 419,54	TOTAL	83 732,19	75 212,19

Résultat de fonctionnement : + 40 792,65 €

Section d'investissement

Dépenses	BP +DM	Réalisé	Recettes	BP +DM	Réalisé
Déficit antérieur	22 224,50		Amortissements études	16 076,00	16 076,00
Amortissements subventions	5 982,23	5 982,23	Amortissements réseaux	0,00	0,00
Dette	26 137,00	26 136,64	Affectation du résultat	22 224,50	22 224,50
Autres réseaux	0,00	0,00	FCTVA	1 569,00	0,00
Travaux	31 623,96	29 401,44	Virement section de fonctionnement	46 098,19	
TOTAL	85 967,69	61 520,31	TOTAL	85 967,69	38 300,50

Résultat d'investissement : - 23 219,81€

Lotissement le Clos de Caufour

Section de fonctionnement

Dépenses	BP +DM	Réalisé	Recettes	BP +DM	Réalisé
Intérêt	153,90	153,90	Vente terrains	114 659,12	114 659,12
Autres	5,00	0,12	Mandat annulé	9 023,48	0,00
Variation stock en cours			Autres produit divers	5,00	0,00
Annulation stock	153 411,88	153 411,88	Variation terrain	31 808,73	31 808,73
Frais accessoires	153,90	153,90	Transfert charges	153,90	153,90
Résultat reporté	1 925,55				
TOTAL	155 650,23	153 719,80	TOTAL	155 650,23	146 621,75

Déficit : 7 098,05€

Section d'investissement

Dépenses	BP +DM	Réalisé	Recettes	BP +DM	Réalisé
Emprunt	24 004,98	24 004,98	Reprise stock initial	153 411,88	153 411,88
Stock final	31 808,73	31 808,73	Avance commune		
Résultat reporté	83 222,25		Résultat reporté		
TOTAL	139 035,96	55 813,71	TOTAL	153 411,88	153 411,88

Excédent : 97 598,17 €

Lotissement l'Eminade

Section de fonctionnement

Dépenses	BP +DM	Réalisé	Recettes	BP +DM	Réalisé
Intérêt			Vente terrain	33 085,29	33 085,29
Reliquat TVA	1,00		Variation terrain	65 445,31	65 445,31
Variation stock en cours	125 350,27	125 350,27	Reliquat TVA	1,00	
Résultat reporté	27 112,51		Subventions excep	53 932,18	
TOTAL	152 463,78	125 350,27	TOTAL	152 463,78	98 530,60

Section d'investissement

Dépenses	BP +DM	Réalisé	Recettes	BP +DM	Réalisé
Emprunt			Avance cne	65 445,31	
Stock de travaux	65 445,31	65 445,31	Terrains aménagés	125 35,27	125 350,27
Résultat reporté	125 350,27				
TOTAL	190 795,58	65 445,31	TOTAL	190 795,58	125 350,27

AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT 2022

- Pour le service assainissement, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat 2022 ainsi :
 - couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 45 444,31€
 - excédent de fonctionnement à reporter sur l'exercice 2023 : 21 422,30€

- Le compte administratif de la commune fait apparaître un excédent de fonctionnement **263 134,80 €** (résultat de l'exercice + résultat reporté) et un déficit d'investissement de **8 682,40 €** (résultat de l'exercice + résultat reporté), restes à réaliser = - 3 310,00 €. le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :
 - déficit de fonctionnement à reporter sur l'exercice 2023 : 39 725,57 €

RENOUVELLEMENT ADHESION AVEYRON INGENIERIE POUR L'ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE ET ADMINISTRATIF DE LA GESTION DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Dans le cadre de ses compétences, la collectivité a en charge le suivi de son système d'assainissement collectif constitué d'un réseau d'assainissement et de plusieurs stations d'épuration. L'adhésion à l'Agence Aveyron Ingénierie permet à la collectivité de bénéficier de missions préventives et d'avoir une assistance technique pour le diagnostic et le suivi de son

système d'assainissement collectif. La contractualisation de cette mission fait l'objet d'une convention. Monsieur le Maire présente les conditions et les modalités de la mission préventive dont le contenu est détaillé dans la convention qui prend effet à compter du 01/01/2023 pour une durée d'1 an renouvelable 5 fois par tacite reconduction.

AUTORISATION VENTE PARCELLE SIS « LE FRAYSSE »

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur GUIRAUD Xavier, domicilié au Fraysse, a formulé une demande d'acquisition de la parcelle n°802 Section D d'une superficie de 340 m² appartenant au domaine privé de la commune sis au Fraysse, à proximité de sa propriété. Le Conseil Municipal décide de lui vendre cette parcelle au prix de 2,30 € le m².

ECOLE – SIVOS PAYS SEGALI

Les travaux restants à l'école au niveau des WC des enfants ont été reportés à une période de vacances ultérieure.

PAYS SEGALI COMMUNAUTE

Le programme voirie a été validé pour 2023. Plusieurs commissions intercommunales ont eu lieu. Les finances de la Communautés de Communes étant en difficulté, les projets d'investissement sont réduits au minimum.

QUESTION DIVERSES

COMITE ENFANCE SOUTIEN PHILIPPINES

Mme POUGET Sabine a assisté à l'AG de l'association de Baraqueville, la commune soutenant depuis de nombreuses années. Ce comité soutient la scolarisation d'enfants aux Philippines grâce à l'engagement de parrains/marraines. Malheureusement ceux-ci ont majoritairement plus de 80 ans et le président s'interroge sur la poursuite de l'action de l'association.

POINT RELAIS EMPLOI

Le point relais emploi est également en difficulté. Il recherche un nouveau président afin de pouvoir poursuivre son action sur le territoire.

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le conseil départemental a proposé une conférence « *La bibliothèque, un atout au service d'un projet politique au bénéfice de toutes et tous les habitants* » ! à laquelle Mme JANKOWSKI Sandrine a participé.

VENUE DE HAIMPS

La venue de la commune de Charente-Maritime est confirmée pour le weekend de Pentecôte, du 27 au 29 mai 2023. Ils seront environ 60 personnes. Ils souhaiteraient visiter les gorges de l'Aveyron. L'équipe de la commission animation propose un programme autour de la visite de Saint Antonin Noble Val et Najac. Le programme détaillé est en cours.

Le Maire,
François CARRIERE



Le secrétaire de séance
Richard SOLIER

